



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



atih

AGENCE TECHNIQUE
DE L'INFORMATION
SUR L'HOSPITALISATION



Tableau de bord de la performance Dans le secteur médico-social Synthèse des nouveautés Campagne 2023

1. Actualité relative à la performance des ESSMS

Publication des nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD

- Mise en œuvre du décret transparence financière du 28 avril 2022 et arrêté du 13 décembre 2022 relatif à la définition des 5 nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD
- Indicateurs collectés dans le cadre de la campagne annuelle du Tableau de bord de la performance du secteur médico-social, puis importés par la CNSA en vue de leur publication sur le portail d'information « pour-les-personnes-agees.gouv.fr » dès 2023.
- Cinq indicateurs qui figureront tous dans le TdB à compter de 2023 :

Déjà existants

- La composition du plateau technique
- Le profil des chambres

Création ou mise à jour du TdB

- Le nombre de places habilitées à l'aide sociale à l'hébergement
- La présence d'un infirmier de nuit et d'un médecin coordonnateur dans l'établissement
- Le partenariat avec un ou plusieurs dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé mentionné à l'article L. 6327-1 du code de la santé publique

Protection des données du Tableau de bord MS (décret RGPD)

- Publication du décret du 30 novembre 2022 visant à encadrer juridiquement la collecte et la restitution des données relatives à la gestion des ESMS PA/PH dans le TdB, au regard des règles du RGPD.
- Protection des données à caractère personnel principalement assurée par :
 - Une **liste limitative des catégories de personnes autorisées à alimenter ou accéder à ces données.**
 - Les **droits accordés aux personnes dont les données et informations sont traitées** (personnes accompagnées et personnels des ESMS PA/PH) : droits d'accès et de rectification des données, ainsi que le droit à la limitation au traitement (prévus par le RGPD).
 - à ce titre, **des modèles de note d'information** proposés par l'ATIH aux gestionnaires d'établissement seront **mis en ligne dès la campagne 2023.**

2. Calendrier de la campagne 2023

Campagne 2023

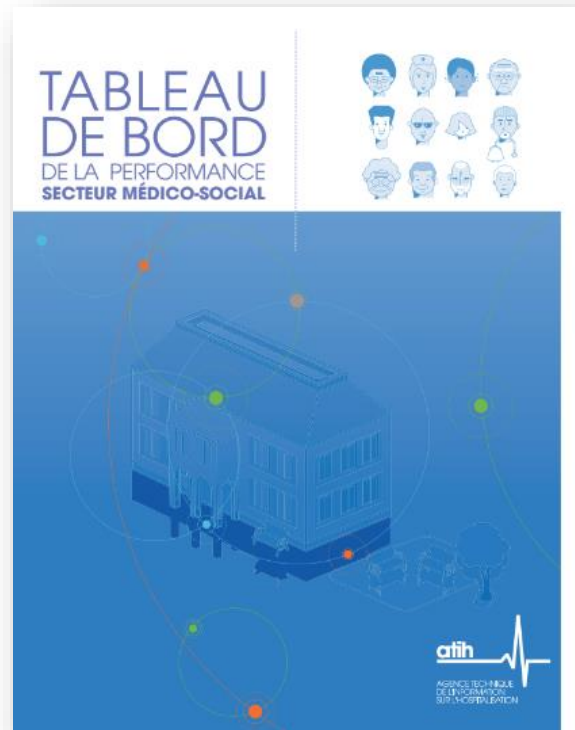
Calendrier

Le calendrier pour la campagne 2023 est le suivant :

- Phase de collecte : du lundi 17 avril au dimanche 4 juin
- Phase de fiabilisation : de juin au 30 septembre
- Phase de restitution : à compter de mi-octobre (prévisionnel).

TdB ESMS 2023 :

- Le calendrier, les textes réglementaires, le dispositif du support et les documents pédagogiques (guide des indicateurs, notices utilisateurs, procédures de gestion des comptes Plage) nécessaires à la réalisation du recueil se trouvent sur le site de l'ATIH :
 - <https://www.atih.sante.fr/tdb-esms-2023>
- La plaquette « Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social » est disponible en téléchargement sur le site de l'ATIH : [Tableau de bord de la performance dans le secteur médico-social](#) | Publication ATIH (sante.fr)



3. Evolutions des indicateurs du Tableau de bord de la performance pour la campagne 2023

Evolutions des indicateurs pour 2023 :

Synthèse thématique

Données de Caractérisation

Activités spécifiques :

- Ajout de « Centre de ressources territorial », « Plateforme de répit », « Dispositifs PH »

Partenariats :

- Mise à jour suite au déploiement des DAC (nouvel indicateur EHPAD)

Dispositif d'évaluation :

- Mise à jour suite à la réforme du dispositif d'évaluation (2022)

Immobilier :

- Enrichissement des indicateurs suite aux propositions du pôle immo de l'ANAP

Indicateurs d'activité :

- Extension de 2 indicateurs aux HT et AJ

Axe 1

Financiers :

- Alignement de certaines formules sur celles des ratios financiers de l'ERRD.

Axe 3

Axe 2

Ressources humaines

- Présence IDE de nuit et med-co en EHPAD (nouveaux indicateurs EHPAD)

Axe 4

SI :

- Mise à jour indicateurs télémédecine et référentiel d'identité

Données de Caractérisation

Evolutions des indicateurs pour 2023

Ajout de la mission Centre de ressources territorial pour personnes âgées

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Description :

Données de caractérisation ESMS
Q.13 : Autorisations spécifiques

EHPAD-SSIAD-SPASAD

Impact sur la saisie :

Evolution des propositions de réponse de la question 13 – Autorisations spécifiques

Description

La question 13 invite les ESMS à renseigner l'éventuelle détention d'une autorisation spécifique à choisir parmi une liste déroulante composée des propositions suivantes :

- UHR /
- Unité Spécifique Alzheimer /
- PASA /
- ESA (uniquement pour les SSIAD et SPASAD) /
- Aucune

Ajout à cette liste de la Mission « Centre de ressources territorial pour personnes âgées (CRT) » créée par la LFSS 2022 et CDC précisé par arrêté du 27 avril 2022.

Evolutions des indicateurs pour 2023

Ajout de la plateforme d'accompagnement et de répit des aidants

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

EHPAD, IME, Ets pour enfants/ado polyhandicapés,
ITEP, MAS, FAM, EAM, SPASAD, SSIAD, SESSAD,
SAMSAH

Description :

Données de caractérisation ESMS
Création d'une nouvelle question

Impact sur la saisie :

Renseignement d'une nouvelle question

Description

Conformément à l'instruction de la DGCS du 14 mai 2021, les ESMS du périmètre seront invités à renseigner la **mise en place en leur sein d'une plateforme d'accompagnement et de répit des aidants**.

Nouvelle question : Plateforme d'accompagnement et de répit des aidants (O/N) ?

Evolutions des indicateurs pour 2023

Dispositifs PH à destination des enfants et des adolescents

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

SESSAD-IME-ITEP (modalités proposées uniquement aux structures pour enfants et adolescents)

Description :

Données de caractérisation ESMS

Impact sur la saisie :

Création d'une nouvelle donnée de caractérisation destinée à offrir une visibilité et un décompte des dispositifs, sans créer de nouvelles catégories et sans générer d'impact sur les indicateurs d'activités

Description

Dispositifs spécifiques destinés aux enfants et adolescents handicapés

- Équipe mobile d'appui médico-social à la scolarisation
- Dispositif d'intervention médico-sociale adaptés aux problématiques croisées de protection de l'enfance et de handicap
- Équipes relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Unité d'enseignement
- Unité d'enseignement interne
- Unité d'enseignement externalisée
- Unité d'enseignement en maternelle (autisme)
- Unité d'enseignement élémentaire (autisme)

- Unité d'enseignement polyhandicap
- Dispositif d'autorégulation
- Dispositif intégré ITEP
- Autre dispositif intégré
- Dispositif emploi accompagné
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-6 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 7-12 ans
- Plateforme de coordination et d'orientation 0-12 ans
- Plateforme d'emploi accompagné
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun

Evolutions des indicateurs pour 2023

Dispositifs PH à destination des adultes

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

Tous les ESMS adultes

Description :

Données de caractérisation ESMS

Impact sur la saisie :

Création d'une nouvelle donnée de caractérisation destinée à offrir une visibilité et un décompte des dispositifs, sans créer de nouvelles catégories et sans générer d'impact sur les indicateurs d'activités

Description

Dispositifs spécifiques destinés aux adultes handicapés

- Équipe relais handicaps rares
- Pôle de compétences et de prestations externalisées
- Unité d'enseignement
- Unité d'enseignement interne
- Unité d'enseignement externalisée
- Unité d'enseignement polyhandicap
- Dispositif d'autorégulation

- Dispositif intégré
- Dispositif emploi accompagné
- Plateforme d'emploi accompagné
- Plateforme d'accompagnement et de répit
- Communauté 360
- Autre dispositif
- Aucun

Evolutions des indicateurs pour 2023

Suppression de la catégorie Démarche d'évaluation interne et d'évaluation externe de l'ESMS

EVALUATION INTERNE ET EVALUATION EXTERNE

Description :

Données de caractérisation ESMS

TOUS ESMS

Impact sur la saisie :

Suppression de la catégorie et de l'ensemble des données de caractérisation de la catégorie

Description

La réforme du dispositif de l'évaluation de la qualité intervenue en 2022 conduit à **supprimer des données de caractérisation la catégorie « Démarches d'évaluation interne et d'évaluation externe de l'ESMS » et l'ensemble des questions qui y sont associées (questions 965 à 970) et à les remplacer par la catégorie suivante (slide suivante).**

Evolutions des indicateurs pour 2023

Création de la catégorie « Démarche d'évaluation de la qualité »

DEMARCHE D'EVALUATION DE LA QUALITE

TOUS ESMS

Description :

Données de caractérisation ESMS

Impact sur la saisie :

Création de nouvelles données de caractérisation

Le renouvellement du dispositif d'évaluation de la qualité proposé par l'HAS en 2022 conduit à **créer la catégorie « Démarches d'évaluation de la qualité », en remplacement de la catégorie précédemment supprimée.**

Deux grands thèmes seront questionnés, auxquels sont associées les questions suivantes :

1. Pilotage de la démarche qualité

- « Votre établissement s'est-il organisé pour conduire la démarche d'amélioration de la qualité en vue de la prochaine évaluation programmée par les autorités ? oui/non »
- « Avez-vous engagé une démarche d'autoévaluation dans la perspective de la prochaine évaluation programmée par les autorités ? oui/non »
- « Date du dernier rapport d'évaluation »

2. Formalisation et suivi

- « La politique d'amélioration continue de la qualité est-elle formalisée ? » oui/non »
- « Les actions menées dans ce cadre sont-elles retracées chaque année dans le rapport d'activité ? »

Evolution des indicateurs pour 2023

Actualisation des questions relatives aux partenariats

PARTENARIATS, CONVENTIONS ET COOPERATION

Description :

Données de caractérisation ESMS

Q.107, 1073 et 108

TOUS ESMS

Impact sur la saisie :

Suppression de deux données de caractérisation (q1073 et q108)

Mise à jour de la Q.107 – Partenariats avec un réseau de santé ? OUI/NON

Suppression des propositions de réponses associées Q.1073 : Type de réseau de santé :

- réseau de santé gériatrique
- réseau de santé soins palliatifs
- autre réseau de santé

Suppression de la Q.108 : Précisez la raison sociale des réseaux de santé partenaires

Evolutions des indicateurs pour 2023

Actualisation des questions relatives aux partenariats

PARTENARIATS, CONVENTIONS ET COOPERATION

TOUS ESMS

Description :

Données de caractérisation ESMS

Q.109 et 110

Impact sur la saisie :

/

Reformulation de la Q. 109 : Partenariat avec les acteurs de la coordination médico-sociale (oui/non)

Nouvelle formulation : Partenariat avec un ou des dispositifs d'appui à la coordination des parcours de santé mentionné à l'article L. 6327-1 du code de la santé publique (oui/non)

→ Correspondant à un des nouveaux indicateurs obligatoires des EHPAD.

Evolutions des indicateurs pour 2023

Focus sur les indicateurs immobiliers

A quoi serviront-ils?

- **Renforcer la qualité et l'exhaustivité des données au service des stratégies territoriales et de leurs opérateurs (besoins de benchmark) :**
 - Remplacer des indicateurs immobiliers obsolètes ou avec peu d'intérêt par de nouveaux indicateurs plus précis et faciles à renseigner (listes de choix)
 - Eviter le remplissage d'enquêtes complémentaires par les ESMS (efforts supplémentaires pour les ESMS et les autorités publiques en termes de mise en place, d'appropriation et d'analyse)
- **Affiner la stratégie nationale sur les besoins** en réhabilitations d'EHPAD par ex (volumes et coûts)> pas de données immo en dehors de celles du TDB MS
- **Evaluer la performance de manière pluriannuelle** : collecter des données immo à partir de 2022 (=1ère année des SRIS) pour évaluer l'impact des SRIS, du Ségur de la Santé

Evolution des indicateurs pour 2023 : Nouveaux indicateurs immobiliers

Tout établissement
avec une activité
d'hébergement
permanent

Les données requises par bâtiment recouvrent plusieurs volets

DESCRIPTION

- Nom du bâtiment
- Finess géographique
- Nature du droit d'occupation du bâtiment principal
- Superficie des locaux SDO
- Date de construction du bâtiment
- Date des derniers gros travaux du bâtiment

CAPACITAIRE

- Nombre de chambres individuelles dans le bâtiment
- Nombre de chambres doubles dans le bâtiment
- Nombre de chambres supérieures à deux lits dans le bâtiment
- Nombre total de chambres dans le bâtiment
- Nombre total de lits dans le bâtiment

CONFORT

- Nombre de chambres avec sanitaire complet dans le bâtiment (lavabo, douche, toilettes)
- Nombre de chambres avec sanitaire partiel dans le bâtiment (lavabo, toilettes)
- Nombre de chambres sans sanitaire dans le bâtiment

ENERGIE

- Réglementation énergétique appliquée à la construction
- Mode de chauffage principal du bâtiment
- Présence d'un système de rafraîchissement des locaux du bâtiment
- Isolation des menuiseries extérieures de pièces de vies du bâtiment

REGLEMENTAIRE

- Avis commission sécurité
- Date du dernier passage de la commission de sécurité
- Classement sécurité du bâtiment
- Présence d'amiante
- Respect accessibilité PMR
- Contrainte architecturale

● Questions déjà existantes

● Nouvelles questions

● Calcul automatique

Privilégier les 8 sites présentant les plus grandes capacités d'accueil
(en nombre de lits d'hébergement)

Indicateurs

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 1

Taux d'admission sur lits/place en accueil de jour et hébergement temporaire

Activité

Description :
Indicateurs

Tous les ESMS concernés

Impact sur la saisie :
Création de deux indicateurs nouveaux pour l'AJ
et à l'HT dans l'axe 1
Création de deux questions pour le « nombre
d'admission dans l'année » en AJ et HT

Description

Duplication de l'indicateur :

1. A l'accueil de jour
2. A l'hébergement temporaire

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 1

Taux de rotation des personnes accompagnées en hébergement temporaire

Activité

Tous les ESMS concernés

Description :

Indicateurs IPr5. 2.1 et 2.2

Impact sur la saisie :

Création d'un nouvel indicateur dans l'axe 1

Création d'une question "Nombre de sorties dans l'année en hébergement temporaire"

Création d'une question "Nombre d'entrées dans l'année en hébergement temporaire"

Description

Duplication de l'indicateur « Taux de rotation des personnes accompagnées (y compris accueil de jour) » à l'hébergement temporaire

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 2

Ajout « Présence d'un(e) infirmier(e) de nuit en EHPAD »

RESSOURCES HUMAINES

EHPAD

Description :

Il s'agit de constater au sein des EHPAD la présence d'un(e) IDE de nuit

Impact sur la saisie :

Nouvelle donnée à saisir

Description

Nouvel indicateur obligatoire des EHPAD prévu dans le décret 2022-734 du 28 avril 2022

Il convient que les EHPAD répondent à cette question par oui ou non (sans préciser la modalité d'organisation mais peut être sous forme d'une astreinte mutualisée entre établissements).

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 2

Ajout « médecin coordonnateur en EHPAD »

RESSOURCES HUMAINES

EHPAD

Description :

Présence d'un médecin coordonnateur OUI/NON

Impact sur la saisie :

Nouvelle donnée à saisir

Description

Nouvel indicateur obligatoire des EHPAD prévu dans le décret 2022-734 du 28 avril 2022

Il convient que les EHPAD renseignent la présence effective d'un médecin coordonnateur au sein de l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par le code de l'action sociale et des familles (OUI/NON).

Cet indicateur mentionne la présence effective d'un médecin coordonnateur dans l'établissement à hauteur de l'effectif minimal prévu par l'article D. 312-156 du code de l'action sociale et des familles.

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 3

Evolution du mode de calcul des indicateurs financiers CAF

Finance

Description :

Indicateur :

IFi2.1 Taux de CAF

TOUS ESMS

Impact sur la saisie :

Modification des formules de calcul (évolution réglementaire)

Description

Alignement des formules du TDB sur celles des ratios financiers de l'ERRD

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 4

La téléconsultation et à la téléexpertise

SI

TOUS ESMS

Description :

Q.1115 - Disposez-vous d'une solution de téléconsultation / téléexpertise ? (Oui/NON)

Impact sur la saisie :

Scission de la question 1115 en deux questions : l'une propre à la téléconsultation et l'autre propre à la téléexpertise

L'HAS (Fiche mémo téléconsultation et téléexpertise, mai 2019) distingue les deux notions :

- **la téléconsultation** a pour objet de permettre à un professionnel médical de donner une consultation à distance à un patient. Un professionnel de santé peut être présent auprès du patient et, le cas échéant, assister le professionnel médical au cours de la téléconsultation ;
- **la téléexpertise** a pour objet de permettre à un professionnel médical (dit « requérant ») de solliciter à distance l'avis d'un ou de plusieurs professionnels médicaux (dits « requis ») en raison de leurs formations ou de leurs compétences particulières, sur la base des informations médicales liées à la prise en charge d'un patient.

Axe 4

Référence à l'Identification Nationale de Santé

SI	TOUT ESMS
----	-----------

Description :

Q1128 « Existe-t-il un référentiel unique d'identité des usagers /résidents (identifiant unique pour un résident /usager dans les outils de l'accompagnement) ? »

Impact sur la saisie :

Reformulation de la question 1128 en faisant référence à l'INS

Description

L'INS constitue aujourd'hui le référentiel que sont tenus d'utiliser les établissements de santé et médico-sociaux (Décret du 8 octobre 2019)

Evolutions des indicateurs pour 2023

Axe 4

Interopérabilité avec le ROR, via trajectoire et e-parcours

SI	TOUT ESMS
----	-----------

Description :

Q 1130 : « Votre logiciel permet-il d'échanger des données avec d'autres outils SI ? Si oui lesquels ? »

Impact sur la saisie :

Remplacement de la question 1130 par trois questions distinctes, une pour le ROR, une pour via-trajectoire et une pour e-parcours. Pour les trois questions, réponses en oui/non

Description

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan ESMS numérique, il apparaît que la Q 1130 sur l'Axe 4 SI : « Votre logiciel permet-il d'échanger des données avec d'autres outils SI ? Si oui lesquels ? » pourrait évoluer dans le sens d'une plus grande précision et se référer au ROR, E-parcours et via-trajectoire



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS,
DE L'AUTONOMIE
ET DES PERSONNES
HANDICAPÉES**

Liberté

Égalité

Fraternité